

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani



Délibération n° 06-03 du 28 novembre 2024

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – APPEL À PROJETS RÉSEAU DES COMMUNES ET INTERCO ENGAGÉES POUR L'INSERTION & L'EMPLOI (RECIE) – CONVENTIONNEMENT FSE+ INSERTION DES JEUNES – SOUTIEN À L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu les articles L121-1 et L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

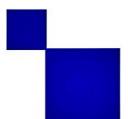
Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'Etat et les conseils départementaux d'une part, et entre l'Etat et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-IV-10 du 4 avril 2024 relative au pacte local des solidarités (PLS) - Contexte et orientations du département,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ALLOUE les subventions de fonctionnement pour un montant total de 98 090 euros, dans le cadre de l'appel à projets RECIE 2024, aux organismes suivants :

• Commune de Bondy	6 000 euros
• Ensemble pour l'emploi	15 000 euros
• EPT Est Ensemble	10 000 euros
• La Grande Ourcq	12 590 euros
• La Société d'agriculture urbaine généreuse et engagée – La SAUGE	20 000 euros
• Le Pôle Petite enfance – Le POPE	20 000 euros
• Pantin Insertion	7 000 euros
• Transonore	7 500 euros

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 64 583 euros à GRDR-Groupe Recher Realisat Develop Rural, dans le cadre du plan de remobilisation des allocataires « perdus de vue » ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 200 000 euros à l'organisme Label Emmaüs (opération n°202401777), dans le cadre du conventionnement FSE+ des actions d'accompagnement et d'insertion des jeunes ;

- ALLOUE les subventions de fonctionnement d'un montant total de 152 000 euros, dans le cadre du soutien aux actions « Premières heures » et aides exceptionnelles aux structures de l'IAE et de l'ESS, aux organismes suivants :

• Emmaüs Alternatives	75 000 euros
• Régie de quartier de Saint-Denis	66 000 euros
• Espace Culticime	11 000 euros

- ALLOUE les subventions exceptionnelles de fonctionnement d'un montant total de 128 500 euros aux structures de l'IAE et de l'ESS, aux organismes suivants :

• Le Relais restauration	25 000 euros
• Label Gamelle	25 000 euros
• Re-Belle	50 000 euros
• Surface Plus Utile	28 500 euros

- APPROUVE l'adhésion du Département à l'association Surface Plus utile ;

- VERSE la cotisation du Département d'un montant de 1 500 euros à l'association Surface Plus Utile au titre de son adhésion pour l'année 2025 ;

- APPROUVE les avenants et conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes susmentionnés ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits avenants et conventions, ainsi que les documents afférents à l'adhésion de Surface Plus Utile pour l'année 2025.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Guiraud

élu à l'EPT Est Ensemble

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.